

Un accompagnement spécifique pourra être étudié selon la demande des partenaires et conditionné à leur volonté de participer à la dynamique environnementale et sociale.

L'objectif principal est d'inviter la population à s'approprier les espaces publics tels que les grandes jardinières urbaines, les terrepleins, les espaces « nature » autour des arbres, les espaces verts des écoles, etc. mais également des espaces natures à créer.

Ce projet s'articulera autour :

D'un permis de planter : Ce permis, autorisera les citoyens volontaires à occuper l'espace public à travers des fleurissements ou la plantation de potagers. Le « permis de planter » reposera sur une charte déontologique de partage et de culture « propre » (sans phyto etc.) mais également un engagement à long terme de gestionnaire « habitant » garant de l'entretien de ces espaces.

Des espaces dédiés aux plantations : La ville permettra, avec une large concertation, aux habitants volontaires de s'approprier des espaces publics ou/et fournira aux habitants volontaires des jardinières ou des bacs à planter (mobilier urbain) afin que ces derniers gèrent eux même ces lieux. Certains lieux bétonnés pourront être dotés d'espaces aménagés confectionnés en partie par les services techniques de la ville : bacs en bois, délimitation d'espace (bordures) etc.

D'un accompagnement professionnel : Le service espaces verts de la commune en lien avec le service développement durable sera chargé de structurer le projet via des sessions de rencontres avec la population : échanges de procédés, conseil techniques etc. Ces moments seront décisifs pour une appropriation de la population à la gestion des différents espaces et une gestion écologique de ces espaces. Le parc naturel du Luberon sera également sollicité via leurs compétences et documentations.

Des rencontres citoyennes « vertes » : des réunions seront proposées entre les habitants pour échanger leur pratique, leurs expériences. Cet espace/temps initié par la ville, sera à terme géré et alimenté par les habitants : création d'un blog comprenant les conseils, les échanges d'idées, les boutures disponibles, etc.

Ces réunions pourraient déboucher également à la création de vide-jardin, de rencontres thématiques etc. Ces moments ou outils doivent participer activement à l'échange et le lien social entre les habitants.

Un impact sur la qualité de vie : ce projet qui porte sur l'environnement très proche des habitants doit permettre de créer une dynamique citoyenne mais également sociale : échange, partage, conseil, etc.

Le choix des essences à planter fera l'objet de concertation entre les habitants : fleurs, herbes, légumes ? Ces choix participeront, nous en sommes convaincus, à développer d'autres échanges : recettes, expériences etc.

Enfin, plus ces initiatives se développeront sur la ville, plus la ville se métamorphosera positivement tant pour ses habitants (vivre ensemble), tant pour les visiteurs (embellissement) impactant une image positive d'Apt.

Des initiatives intergénérationnelles : Une impulsion va être donnée auprès de nos anciens qui pour la plupart ont une expérience et une maîtrise des plantations. En réalisant des boutures dans les foyers de personnes âgées, les anciens pourront ensuite venir offrir aux écoles leur travail pour que la jeune génération participe également à l'embellissement de leur commune.

Afin d'impulser la dynamique, la commune souhaite proposer aux habitants volontaires, un accompagnement technique et matériel.

A ce titre, un dossier d'aide financière sera déposé dans le cadre du dispositif européen LEADER à hauteur de 90% du HT coût global (50 734€62) soit une demande subvention de 45 661€16

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Prend acte, des informations communiquées.

Valide, le plan de financement ci-après détaillé,

Dépenses		Recettes	
Équipements / Prestations	22 228,94 € HT	Région PACA, Département Vaucluse, autres financeurs publics	18 264,46 HT
Coordination/ animation	28 505,68€ HT	FEADER	27 396,70 HT
		Autofinancement	5 073,46 € HT
Total	50 734,62 € HT	Total	50 734,62 € HT

Valide, la demande de subvention correspondante auprès de LEADER

Dit, que les crédits seront inscrits aux budgets de la commune pour les exercices.

Mande, Madame le Maire aux fins de réaliser toutes démarches et toutes interventions utiles et nécessaires aux fins d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI